

Conseil d'administration de Nantes Université du 29 mai 2026

Compte rendu de la liste

« Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Compte-rendu rédigé par les élu·es de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants (la numérotation est celle de l'ordre du jour). Nos interventions et remarques sont en italiques. Pour plus de précisions : contactez-nous.

3. Droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires

La présidente défend une conception du service public ouverte à tous, indépendamment de la nationalité. Elle insiste sur le fait que les étudiant·es étranger·es sont une richesse pour l'établissement. Aujourd'hui, environ 5 000 étudiant·es étranger·es à l'université, dont 1 000 extra-communautaires accueillis hors échange, impactés directement par les nouvelles mesures. L'augmentation des frais diminue très fortement l'attractivité des établissements. Faire le lien entre la hausse des frais et la situation financière des universités relève d'une forme de cynisme : ce n'est pas à ces étudiant·es de payer le fonctionnement et les investissements des universités.

La présidente présente le contenu du nouveau décret (19 mai 2026). Depuis 2019, les étudiant·es extra-communautaires doivent payer des frais différenciés (plus élevés), mais les universités avaient le droit de les exonérer. Certain·es étudiant·es sont exonérés de droit (dont boursiers).

Le CA de l'université de Nantes du 28 juin 2019 a voté l'exonération collective de ces étudiant·es extra-communautaires (1200 chaque année environ). Le nouveau décret ne le permet plus : il ne permet que des exonérations individuelles et fixe une nouvelle limite aux exonérations : 10 % des effectifs d'étudiant·es français·es, et 20 % des effectifs d'étudiant·es extra-communautaires à terme (progressivement : 30 % pour 26-27 et 25 % pour 2027-2028).

Objectif de Nantes Université pour 2026 : amortir au maximum l'impact du décret pour les étudiant·es extra-communautaires. Continuer de promouvoir une université universaliste et ouverte, prévenir la dégradation de situations sociales individuelles déjà fragiles, éviter l'engorgement des services.

Mesures préparées : les 791 personnes ayant eu des réponses positives d'entrée en formation avant le 30/04 ne paieront pas les droits différenciés. Pour les étudiant·es en changement de cycle, la présidente a signé un arrêté le 11/05 (avant l'entrée en vigueur du décret) confirmant l'exonération.

Pour les autres étudiant·es qui souhaitent entrer, les services travaillent sur une procédure d'exonération individuelle simplifiée.

Un élu NUD intervient pour se positionner clairement contre le décret. Il propose de mettre en place une association dont le rôle serait de payer les frais des inscriptions.

La présidente répond qu'une solution est à l'étude : utiliser les frais supplémentaires payés pour financer des bourses pour les mêmes étudiant·es. Mais cela pose plusieurs problèmes (avancer les frais pour les étudiants, gérer cet argent).

Un autre élu NUD souligne que c'est la première fois que le CA est confronté à une question aussi grave. Aujourd'hui la communauté universitaire entre en résistance.

Un élu NUD insiste sur l'intérêt pour la France de l'accueil des étudiant·es étranger·es. Nous accueillons d'excellent·es étudiant·es, qui peuvent partir ailleurs, comme on le voit dans le transfert entre USA et Canada aujourd'hui.

L'union pirate intervient : ci-dessous le texte de la déclaration.

« Je prends la parole aujourd'hui en temps qu'étudiante, en temps qu'élue représentant les étudiants et étudiantes ainsi qu'en temps que membre de l'union pirate Nantes. Au cours de ces dernières semaines et malgré la temporalité assez viciieuse, ne nous le cachons pas, de ce décret, nous avons pu nous mobiliser aux côtés de solidaires étudiantes et surtout aux côtés d'étudiants et étudiantes extra-communautaires. Ces derniers ont été pris en traître par ce projet indéniablement raciste qu'est le projet "bienvenue en France" et dont ils sont la cible directe.

Le cynisme de ce nom d'ailleurs, ne nous échappe pas : derrière un projet de "communication mondiale pour susciter l'envie d'étudier en France" se cachent (à peine) des mesures racistes, et discriminatoires allant complètement à l'encontre de la devise française de liberté, égalité et fraternité.

Alors que les étudiants extra-communautaires sont déjà parmi les plus précaires dans la communauté étudiante, il leur est soudainement demandé de sortir de leur poche 3 000 à 4 000 euros de plus, le tout en les privant des APL et en augmentant les loyers Crous. Vous mentionnez une faute dans votre projet de motion, plus qu'une faute j'affirme que c'est une honte. Je me permets de citer une camarade que vous avez rencontrée, madame la présidente, lors de l'audience que nous avions eue aux côtés des représentants des étudiants de l'IFLE de Nantes université : "Un étudiant étranger titulaire d'un visa étudiant peut légalement travailler au maximum 964 heures par an. Avec un salaire correspondant approximativement à 9,52 euros nets par heure, cela représente un revenu maximal d'environ 9 177 euros par an. Si l'on retire des frais différenciés de master de 3 941 euros, il reste 5 236 euros pour couvrir une année entière de dépenses, soit 436 euros par mois. À Nantes, un logement étudiant coûte en moyenne 350 euros par mois. Sans accès aux APL à partir du 1er juillet, il reste donc environ 86 euros par mois pour financer l'alimentation, les transports, l'assurance, les dépenses administratives, les fournitures universitaires et les besoins essentiels du quotidien. En venant en France, nous signons le Contrat d'engagement au respect des principes de la République française. Par cet engagement, nous acceptons de respecter les lois du pays, ses règles administratives et ses principes républicains. Nous l'acceptons pleinement. Nous travaillons dans le cadre légal, nous étudions avec sérieux, nous contribuons à la vie universitaire. Le travail étudiant est autorisé dans des limites précises, que nous respectons. Mais il a été conçu comme un revenu d'appoint permettant d'accompagner les études, et non comme une source destinée à financer des frais universitaires multipliés par quinze. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un manque de volonté. Nous ne refusons pas de respecter les règles ; mais, dans ces conditions, les respecter devient matériellement impossible."

Les étudiants qui font le choix de venir étudier en France ne le font pas par caprice ni au hasard, ce choix résulte d'années d'efforts, de réflexion et de sacrifices. Et peut-être aurez-vous tendance à penser que le mot sacrifice est une hyperbole. Je vous assure que ça n'est pas le cas. Tous ont dû redoubler d'efforts, avoir des moyennes excellentes et faire le choix difficile de laisser derrière eux tout ce qu'ils connaissaient. Ce sacrifice de temps, d'énergie et d'argent, ils l'ont fait parce qu'ils souhaitaient contribuer à la construction de la société française. Comme vous le disait si bien Laura lors de l'audience, la France n'est pas un choix fait à la légère, mais un pays admiré avant même d'y mettre les pieds, "pour sa culture, son histoire, ses valeurs académiques et pour les valeurs qu'il incarne" et, puisque Laura a si bien écrit sa prise de parole, je vais me permettre à nouveau de la citer : "Avant même d'arriver à l'université, nous nous sommes intégrés. Nous avons appris le français dans nos pays pour ne pas arriver en étranger, mais en personnes déjà engagées dans un projet. Nous avons économisé, traduit des documents, passé des certifications, voyagé jusqu'aux ambassades pour démontrer que notre intérêt était sérieux et académique. Ce n'était pas un caprice. C'était un engagement – construit, assumé, et porté avec fierté. Nous sommes venus avec une ambition académique claire. Nous avons choisi Nantes, une ville qui accueille et qui intègre.

Nous ne sommes pas venus recevoir un cadeau. Nous sommes venus construire quelque chose – pour nous, et avec vous. Nous croyons que nous faisons partie de ces biens communs du savoir. C'est cette université-là que nous avons choisie. Et pourtant, aujourd'hui, nous faisons face à une réalité concrète. Quatre mille euros supplémentaires. En quelques mois. Sans période de transition, sans accompagnement. [...] Ce n'est pas une arithmétique difficile. C'est une arithmétique impossible."

Les étudiants qui vont ont fait face lundi 18 mai, madame la présidente, avaient les mains tremblantes de stress en s'adressant à vous, ils comptent sur vous tout autant qu'ils comptent sur nous, membres du CA, pour ne pas les laisser tomber, ni eux ni les prochains.

Je vous demande donc aujourd'hui, mesdames, messieurs, vous qui êtes membres du Conseil d'administration de Nantes université, vous qui avez le pouvoir d'apporter votre

voix en solidarité à ceux qui vous font confiance, de faire un choix, celui de notre motion, celle qui dénonce noir sur blanc les mesures racistes et discriminatoires de sélection par l'argent mis en place par le gouvernement.

(L'universalisme et l'importance de sa mise en pratique sont soulignés dans la motion que nous proposons, mais également dans celle proposée par l'établissement, je me permets alors de vous rappeler que celui-ci a pour but, par définition, de tendre vers "l'abolition des privilèges, des particularismes et des inégalités".)

Et à vous, Madame la Présidente, je demande, au nom de mon syndicat et au nom des étudiants que vous avez rencontrés, une opposition claire et officielle à ce décret morbide, cynique et xénophobe, et ce, en refusant d'appliquer celui-ci.

Enfin, et je terminerais par ça, il me paraît foncièrement insuffisant de "détourner" le décret. Parce que le détourner signifierait finalement une sorte d'hypocrisie, celle de vouloir à tout prix satisfaire deux opposés. Accepter l'application de ce décret ouvertement, peu importe s'il est détourné dans la pratique locale, ce serait trahir l'espoir que les étudiants présents ou futurs portent. »

Un représentant du monde socio-économique intervient pour s'inscrire dans les critiques du décret.

Ensemble partage tout ce qui a été dit, nous sommes horrifiés. Des mesures pour esquiver la première année ont été présentées : ce n'est pas pour nous la bonne réponse. Comment les présidents d'université peuvent-ils et elles contrer juridiquement ou politiquement, ou ne pas appliquer le décret ?

Réponse de la présidente : c'est un décret, il y a des possibilités de recours, mais nous sommes un opérateur de l'État, le décret s'applique.

Ensemble pose une question technique sur le décret : le quota fixant la limite d'exonération inclut-il ou non celles et ceux qui sont en cours de cursus (exonérés dans le décret) ?

La DGS répond, sur la question de ce que contient ou non le quota, que l'interprétation n'est pas encore stabilisée et fait l'objet de grandes incertitudes pour les universités.

Non seulement la hausse des frais n'est pas en mesure de combler nos déficits, mais encore le décret augmente la charge de travail des collègues de l'université. Alors que les services sont déjà largement engorgés.

Ensemble rappelle que le principe constitutionnel de gratuité des études supérieures s'applique à l'enseignement supérieur public, comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel en 2019.

Le gouvernement parle de droits modiques par rapport au coût des études supérieures : en fait, les droits demandés sont égaux, voire supérieurs au coût réel de certaines formations (dont les premières années de licence à l'université). C'est ce qu'a montré le travail de chercheurs et chercheuses en économie qui travaillent sur les coûts réels des formations supérieures.

Le décret porte une mesure cynique, prise à la fois pour préparer les esprits à la hausse généralisée des frais, et pour donner des gages à l'extrême droite : c'est aussi une mesure raciste.

Vote de la première motion, à l'initiative de la présidente (via son cabinet) : 2 NPPV, 2 contre, 28 pour (dont Ensemble).

Vote de la motion de solidaires étudiantes (même motion que la précédente, mais en ajoutant la qualification de mesure « raciste et discriminatoire ») : 2 NPPV, 8 abstentions, 14 contre, 8 pour (dont Ensemble).

Vote de la deuxième motion de solidaires étudiantes « Face à la mise en place du décret qui vise à imposer à 80 % des étudiant·es extracommunautaires, de payer plusieurs milliers d'euros, le Conseil d'Administration refuse de faire payer de tels frais à ses étudiant·es. Ainsi, Nantes Université trouvera

le moyen de contourner ce décret pour la totalité des étudiant·es qui ont font la demande ou refusera d'appliquer ce décret » : 2 NPPV, 7 abstentions, 15 contre, 8 pour (dont Ensemble).

4. Liberté académique – engagements de Nantes Université

Ensemble : c'est un sujet très important. La liberté de la recherche est très contrainte par le manque de financements. C'est une des premières contraintes sur la liberté académique.

Faut-il un comité pour la liberté académique, est-ce pertinent ?

Le responsable de la mission démocratie universitaire répond que la moitié des attaques sur la liberté académique, d'après la littérature sur le sujet, s'exerce dans l'établissement. C'est pour cela qu'un comité est utile. Il rappelle que la liberté académique n'est pas protégée dans tous les cas, notamment quand un chercheur ou une chercheuse s'exprime dans les médias en dehors de son domaine de compétences.

Ensemble : il faut préciser qui sont les « personnels » évoqués dans le texte (par exemple dans la phrase « nouveaux MCF, nouveaux doctorants et nouveaux personnels »).

Le texte proposé reste flou, on ne voit pas clairement les avancées.

Réponse sur les « personnels » : les statuts sont différents, la définition officielle des libertés l'est aussi. L'originalité du texte proposé par NU réside justement dans le fait de l'élargir à toutes les catégories de personnels, et pas seulement aux enseignants-chercheurs.

NUD demande comment sensibiliser les étudiant·es à la liberté académique. Y compris comment faire en sorte qu'ils ne diffusent pas des cours filmés sur les réseaux sociaux.

Ensemble indique que la plupart de ces attaques contre la liberté académique et les collègues viennent de l'extrême droite. Ces attaques sont liées au développement de la désinformation.

L'extension de la protection des libertés, aujourd'hui définie officiellement uniquement pour les enseignants-chercheurs, aux enseignant·es est nécessaire, évidemment aussi aux chercheur·es et aux Biatss quand iels sont concerné·es.

Les libertés académiques comprennent les libertés de débat, d'échange, de discussion, d'expression sur les campus. Or, le règlement intérieur adopté récemment est tout à fait contradictoire avec cela, car il restreint fortement les expressions étudiantes.

À la suite de cette intervention d'Ensemble, la présidente interpelle l'élue qui a parlé et lui demande d'expliquer ses arguments.

À cela, Ensemble cite les points particulièrement problématiques dans le RI (pour plus de précisions, voir notre CR du CA du 17/10/25 :

<https://ensemble.vertumne.fr/index.php?post/2025/12/01/Conseil-d-administration-du-17/10/2025>)

« Tout usage abusif de la liberté d'expression tel que prévu par la loi, quelle que soit la voie utilisée, pourra donner lieu à des poursuites disciplinaires et/ou pénales » ;

« Toute présence ou tout regroupement dans l'enceinte ou les locaux de l'établissement est interdit en dehors des horaires d'ouvertures » ;

« Le non-respect de ces principes est passible de poursuites disciplinaires » ;

ainsi que le délai sur la demande de locaux pour réunion, ce qui n'est pas adapté aux AG étudiantes.

5. Nantes Université et l'intelligence artificielle

Le VP formations présente les initiatives de l'établissement concernant les usages de l'IA Générative. Il faut rendre les usages éclairés et faciliter l'appropriation par les étudiantes et étudiants.

Il est nécessaire de clarifier les usages interdits, notamment pour les étudiant·es. Plusieurs tensions apparaissent en lien avec l'usage des IA : innovation vs sobriété écologique, automatisation vs relations humaines, performance vs protection des données, accélération vs temps académique, standardisation vs liberté académique, dépendance vs souveraineté académique.

Des actions sont menées, mais sans ressources fléchées là-dessus. C'est une question transversale d'un point de vue politique, qui engage tous les services de l'université, et oblige à redéfinir les usages. Une

actualisation du RG3C est nécessaire. Les priorités à venir sont : rendre éclairés nos étudiant·es sur les usages des IA, déployer une trajectoire d'indépendance.

Ensemble intervient : les IA LLM sont fondées sur le pillage : pillage des ressources (métaux rares, électricité, eau), pillage de la connaissance et du savoir, pillage de la force de travail, notamment dans les pays du Sud, en faisant travailler à moindre coût les habitant·es.

L'amplification du réchauffement climatique, les conditions de vie autour des data centers (coupures d'électricité, potabilité de l'eau mise en cause) devraient nous obliger à ne pas utiliser ces outils.

De plus, accepter l'usage de ces outils par les étudiant·es est contraire à nos missions : former des esprits capables d'analyser et créer seul·es. Qu'est-ce qui, du point de vue des apprentissages, pourrait être soustrait à des IA ? Qu'est-ce qui est facultatif dans les apprentissages ? L'orthographe ? Mais l'orthographe est un outil de maîtrise de la langue.

Nous avons limité les usages de l'avion pour des raisons de développement durable, nous ne pouvons pas accepter le développement des IA LLM pour les mêmes raisons.

Pour les étudiant·es : inégalité entre ceux qui ne peuvent utiliser que les IA LLM gratuites vs ceux qui peuvent se payer des IA LLM de meilleure qualité.

Attention au mythe de la rupture technologique et de l'impossibilité d'analyser ces objets avec les outils conceptuels qui existent déjà. L'économie, la sociologie, par exemple, permettent de comprendre de nombreuses dimensions des IAG et de mettre en perspective l'idée de « rupture ».

Dans beaucoup de nos propos, on a tendance à confondre IA et IA générative. Or, les enjeux ne sont pas les mêmes ni les problèmes posés.

Sur les enjeux politiques : c'est problématique de plaider pour un usage critique et raisonné : les IAG fonctionnent comme une boîte noire, on ne sait pas les choix faits derrière le résultat, or c'est contradictoire avec nos principes en tant qu'enseignants et chercheurs (transparence méthodologique, réflexivité sur les pratiques, etc.).

Les IAG reproduisent des biais, notamment des biais discriminatoires, et ont tendance à creuser les inégalités entre les étudiant·es.

Enfin, nous indiquons notre refus d'être enregistrés en instance et que ces enregistrements soient confiés à des IA.

L'Union pirate demande comment est pris en compte le problème des cours rédigés par une IA que les enseignant·es demandent à des étudiant·es d'apprendre et de maîtriser. L'élue souligne également la nécessité de sensibiliser les étudiant·es aux droits d'auteurs des enseignant·es s'agissant des cours qui sont déposés sur des IA.

7. Statut de l'élue et de l'élue de Nantes Université (CA, CAC et Conseils de pôle)

Ensemble intervient pour dire son désaccord avec les principaux changements qui sont apparus dans cette version.

Pour les BIATSS, rien qui ne permette réellement que cela soit pris en compte dans le temps de travail sans déborder sur le temps libre. Le travail réalisé dans les instances et le temps de préparation doivent pouvoir être comptés en récupération ou en heures supplémentaires, quand les statuts ou les contrats le permettent.

Cela concerne d'abord l'interdiction de la diffusion des documents : nous ne diffusons pas tels quels les documents qui sont indiqués comme confidentiels. Mais nous avons besoin d'informer nos mandants en amont pour les représenter. Pour cela, nous devons diffuser des informations issues des documents. En quoi cette interdiction va-t-elle faciliter le travail des élues et élus ? C'est encore plus problématique quand cela concerne l'interdiction de faire état, après le vote, d'un dossier personnel auprès de la ou du collègue concerné. Le faire respecte toutes les obligations, y compris le secret professionnel auquel nous sommes tenu·es comme fonctionnaires. Nous le faisons, nous continuerons à le faire.

Quelles sanctions sont prévues pour les désobéisseurs ?

Un autre point très problématique concerne le fait que les élues et élus en « conflit d'intérêt » ne devraient pas prendre part aux délibérations. Or, les élu·es sont... élu·es, pour prendre part à tous les votes.

Nous sommes en conflit d'intérêts sur presque toutes les décisions, si on en a une conception large. Nous votons au nom des collègues, pas pour nous. Donc, nous demandons que le conflit d'intérêts ne soit pris en compte que dans le cas où l'élu.e est concerné nominativement.

Réponse : la prise en compte dans le temps de travail est indiquée y compris pour le temps de préparation.

Sur la confidentialité des documents : cela ne concerne que les documents indiqués comme confidentiels. Sur les CA restreints et les dossiers personnels : il s'agit d'éviter que les propos tenus dans cette instance soient diffusés pour garantir la sérénité des échanges.

Sur le conflit d'intérêt : cela concerne quelqu'un qui est en prise directe avec le sujet. C'est à la personne concernée de se déplacer.

Vote : 6 contre (Ensemble), le reste en pour.

8. Missions responsables :

– Bilan de la délibération

Un bilan de la délibération sur les missions responsables est présenté. L'année 2024 est celle sur laquelle nous avons le plus de données, et des données fiables. On note une baisse régulière des trajets en avion et une hausse des trajets en train. Le bilan est plutôt encourageant. Les trajets encore réalisés en avion, lorsque le trajet en train correspondant est inférieur à 7 h le sont pour plusieurs raisons : rapidité, éviter une nuit supplémentaire. Il faut continuer à sensibiliser sur l'usage de la voiture individuelle. Des améliorations sont prévues en lien avec les fonctionnalités techniques de Notilus et le marché public : possibilité de réserver des trains en Europe directement sur Notilus, diminuer les vols nationaux en améliorant les possibilités de correspondance avion/train à Paris.

Ensemble : nous avons voté pour la mesure ; nous considérons que sa mise en place est globalement une bonne chose, même s'il y a des limites, notamment liées à l'usage de Notilus et de Sifac+, ainsi que des voyageurs.

Le covoiturage semble limité (8 % des déplacements), mais c'est peut-être dû au fait qu'il est parfois très difficile, voire impossible, de déclarer qu'on covoiture (et d'être remboursé en conséquence).

– Modification

Ensemble considère que des mesures permettent d'améliorer la situation des personnels, par exemple :

« La prise en compte de la résidence personnelle comme point de départ ou d'arrivée dans le cadre d'un déplacement en train pourrait également permettre de diminuer le recours à la voiture et les frais de parking pendant la durée du déplacement. »

Ensemble intervient pour critiquer la mesure limitant à trois jours de congés l'extension d'une mission : pourquoi trois jours, si cela ne représente pas de surcoût pour l'établissement et si ce sont des congés ?

Après discussion, cette précision est enlevée du texte (mention des trois jours comme limite, la seule).

Approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

– Aide ponctuelle pour la mobilité des étudiants dans le cadre du cursus pédagogique

Ensemble se réjouit de cette très bonne mesure. Celle-ci ne concerne-t-elle que les sorties collectives ?

Réponse : ce sont les sorties individuelles, qui justement, ne peuvent pas être prises en charge jusqu'ici.

Approbation à l'unanimité.

9. Cadrage de la révision des effectifs 2027

Le premier VP inscrit cette révision des effectifs dans le contexte budgétaire de l'université (et le contexte budgétaire national des universités).

Les postes prévus pour les E et EC sont en nette baisse par rapport aux années précédentes.

Ensemble :

Un point que nous ne comprenons pas : il est indiqué dans les documents préparatoires « données connues à date du 1er septembre 2026 », mais on vote cela en mai 2026... donc, de fait, ce sont les données connues en mai 2026 ?

L'état des besoins présenté donne l'impression que tous les postes vacants sont ouverts à la révision des effectifs. Or, ce n'est pas du tout le cas : nous avons besoin d'un tableau avec les informations sur les postes vacants pour se positionner et il faut que la délibération indique explicitement combien de postes vacants sont proposés à la révision des effectifs ou gelés.

Enfin, nous soulignons que, pour la deuxième année consécutive, aucun poste E-EC n'est attribué à l'Inspé. Or, l'an dernier le premier VP avait indiqué que l'Inspé serait particulièrement accompagné cette année... Est-ce cet accompagnement qui aboutit à l'absence de poste encore cette année ?

Réponse sur les « données connues à date du 1er septembre 2026 » : c'est une projection qui tient compte des départs, mais aussi des fins de contrats.

Sur l'Inspé : on a toujours de fortes incertitudes sur la rentrée et sur les besoins, ce sera donc revu l'an prochain.

NUD se félicite qu'il n'y ait pas de gels de postes.

Vote : 24 pour, 6 contre (Ensemble) et 1 abstention.

10. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2025-2029

Approbation à l'unanimité (remarque : les élus et élues Ensemble n'ont malheureusement pas eu le temps de travailler ce dossier, en raison de la lourdeur de l'ordre du jour).

12. Accréditation de formations

12.1. Accréditation 3e cycle court de Pharmacie

a) DES de Pharmacie officinale ;

b) DES de Pharmacie industrielle et recherche

Approbation à l'unanimité

12.2. Accréditation du certificat de capacité d'orthophoniste

Le certificat de capacité d'orthophoniste, nécessaire pour exercer, vaut aujourd'hui grade de master.

Approbation à l'unanimité

12.3. Accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

Nouvelle accréditation, pour une formation de l'université porte déjà depuis longtemps.

Approbation à l'unanimité

13. Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU) pour l'année 2026

Travaux cette année au TU, donc la programmation est hors les murs. Plusieurs subventions de collectivités ont baissé. La programmation est cependant maintenue. Le taux de remplissage des spectacles est de 92 %. Le bar contribue à financer le TU.

Les principaux financeurs, dans l'ordre, sont : la ville de Nantes, NU, la DRAC, le département.

Ensemble demande comment évolue la subvention versée par l'université sur les dernières années.

Réponse : subvention stable, mais des aides ponctuelles supplémentaires ont pu être apportées.

Approbation à l'unanimité
